

Je soussigné(e),

Mme M.

NOM ET PRENOM

RAISON SOCIALE (si professionnel)

ADRESSE

TEL

CP VILLE

COURRIEL

**Demande la réalisation
de la prestation
suivante :**

**Contrôle de conformité
(initial)**

**Contrôle de conformité
après un 1^{er} contrôle et
travaux mise aux normes**

Habitations individuelles

Immeubles collectifs

Les tarifs d'hydrocurage éventuel, s'il s'avère nécessaire à la bonne exécution du contrôle, sont fixés selon les bordereaux de prix des marchés en vigueur au moment de la demande de contrôle.

En cas d'absence au rendez-vous fixé ou de tout autre motif rendant impossible la prestation demandée, un déplacement sans contrôle sera facturé 88.00 € TTC.

LIEU D'INTERVENTION

Joindre impérativement un plan de situation à chaque demande

ADRESSE

CP VILLE

PARCELLE

Si nécessaire, préciser le numéro de voirie du voisin le plus proche ou le numéro de parcelle ou lot dans le cas d'un lotissement.

CONTACT

(si différent de ci-dessus)

NOM PRENOM

QUALITE

TEL

COURRIEL

Nom du signataire :

Le / / , à

En cas de demande par mail :
Cocher impérativement
les 2 cases ci-contre

Je certifie exacts les renseignements apportés.

**Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions précisées
au verso du présent document, dans le document d'information
précontractuelle joint à ma demande et les accepte sans réserve.**

Demande manuscrite
(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

INSTRUCTIONS

La réalisation du contrôle est subordonnée à la signature par le demandeur de la présente demande.

Le propriétaire ou son représentant doit être présent sur place lors du contrôle. En cas d'absence au rendez-vous fixé, un déplacement est facturé.

DEROULEMENT DU CONTRÔLE

Le contrôle de conformité avant ou après travaux de mise en conformité, consiste à vérifier le raccordement de la parcelle au réseau public d'assainissement et la conformité des installations privatives.

Le contrôle après travaux intervient uniquement après un 1er contrôle dit initial, réalisé par la Direction du Cycle de l'Eau du Bassin de Pompey avec résultat non conforme, et après la réalisation des travaux de mise en conformité nécessaires.

A réception de votre demande, la Direction du Cycle de l'Eau du Bassin de Pompey, prend contact avec vous afin de fixer un rendez-vous. Le contrôle est effectué sur place et porte sur l'ensemble des dispositions exigées par la réglementation en vigueur. A l'issue de ce contrôle, un compte-rendu est envoyé au demandeur, précisant l'état de conformité des installations privatives d'assainissement.

FORMULAIRE A TRANSMETTRE COMPLETÉ A :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

112 rue des 4 Eléments

54340 POMPEY

eau@bassinpompey.fr

Tél. : 03.83.49.44.80 - Fax : 03.83.49.44.89 - www.bassinpompey.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des données sont les agents techniques et administratifs de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey dans la limite de leurs attributions respectives, et, le cas échéant, le personnel du délégataire du service public concerné ainsi que les agents du Trésor Public.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.